

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

Présents : Bruno JACQUETIN – Claude FERRARI – Michèle HARANG – Pierre-François CHAUT – Bernadette MANDON – Marie-Hélène BONNEL – Jean-Luc COURET

Absent(es) excusé(es) : Christian CASSULO donne pouvoir à Michèle HARANG
Marie-Laure BESSET donne pouvoir à Bruno JACQUETIN
Geneviève DAMON donne pouvoir à Claude FERRARI

Absent(e)s : Loïc FAUVET

Secrétaire de séance : Michèle HARANG

Ouverture de la séance : 19h09

I – Sujets à l'ordre du jour

- 1) Retrait de la délibération en date du 13 avril 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Gumières a décidé d'autoriser le Maire à signer un arrêté s'opposant au déploiement des compteurs « Linky » sur le territoire de la Commune.

⇒ *Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la CNIL qui procède à la clôture de notre plainte.*

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

- 2) L'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 compile les statuts des 3 communautés fusionnées : les Communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut Forez et la Communauté d'agglomération Loire Forez. Ces statuts englobent également les 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château. Aucune modification substantielle n'est proposée dans l'exercice des compétences. Toutefois, pour une meilleure lisibilité des documents, le conseil communautaire a validé une version remaniée de ses statuts. Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, la commune de Gumières dispose d'un délai de trois mois à compter du 6 juillet 2017 pour se prononcer sur cette version remaniée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

⇒ ***Nota** : nouvelle dénomination de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à compter du 1^{er} janvier 2017. L'ancienne « CALF » devient « LFA » (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION)*

Résultat de la délibération :

10 votes → Contre = 0 Abstention = 2 Pour = 8

- 3) Délibération pour acceptation d'un apurement de créances d'un montant total de 223.26 € (personne disparue et effacement de dettes par le tribunal).

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

4) Décision modificative n° 1 – Budget EAU – section exploitation

- Compte 6541 Créances admises en non-valeur + 223.26 €
- Compte 6071 Achats de compteurs - 223.26 €

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

5) Décision modificative n° 2 – Budget EAU – section exploitation

- Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections + 10.00 €
- Compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 837.08 €
- Compte 6071 Achats de compteurs - 847.08 €

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

6) Décision modificative n° 3 – Budget EAU – section investissement

- Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation (dépense) + 10.00 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections (recette) + 10.00 €

10 votes → Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 10

II – Questions diverses

Rapport d'activité de la CALF (2016) : Le Maire informe le conseil municipal de son existence et de sa mise à disposition aux domiciles des conseillers et en mairie. Certains conseillers précisent qu'ils ne l'ont pas reçu.

La séance est levée à 20h47.

Gumières, le 31 juillet 2017
Le Maire - Bruno JACQUETIN

